

AR PREFECTURE

006-210600110-20180704-13-DE  
Reçu le 16/07/2018



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13 – SIVOM DE VILLEFRANCHE-SUR-MER - MODIFICATION STATUTAIRE  
« SURVEILLANCE DES PLAGES » - RETRAIT DE LA DELIBERATION  
MUNICIPALE N°14 DU 16 MAI 2018

Séance Publique Ordinaire du 04 JUILLET 2018  
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY,  
M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu-Marie PANIZZI,  
M. Christian HUGUET, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS,  
Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD,  
M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane  
VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT,  
M. Philippe RASTOLDO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Claude CALIMAR, Jean-Elie  
PUCCI à M. André RIOLI, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, M. Bernard  
MAILLE à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Cécile GARBATINI à Mme Aimée  
GARZIGLIA,

QUORUM : 14

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 26 juin 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20180704-13-DE  
Reçu le 16/07/2018

VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2018



XIII - SIVOM DE VILLEFRANCHE-SUR-MER – MODIFICATION STATUTAIRE  
« SURVEILLANCE DES PLAGES » - RETRAIT DE LA DELIBERATION MUNICIPALE  
N° 14 DU 16 MAI 2018

Monsieur le Maire s'adresse à ses collègues en ces termes :

Le SIVOM de Villefranche-sur-Mer a lancé, courant du mois d'avril 2018, une procédure de modification de ses statuts portant sur l'ajout de la compétence « surveillance des plages ».

Le Bureau des affaires juridiques et de la légalité de la Préfecture des Alpes-Maritimes a informé le SIVOM le 22 mai 2018 que cette modification statutaire n'était pas envisageable en l'état actuel du droit.

Le Comité syndical du SIVOM de Villefranche-sur-Mer, lors de sa séance du 30 mai 2018, a rapporté la délibération n°06-2018 du 06 avril 2018 relative à l'ajout de la compétence « surveillance des plages ».

Il convient également à la présente Assemblée, après en avoir délibéré, à :

- RAPPORTER la délibération municipale n°14 du 16 mai 2018 relative à la modification statutaire du SIVOM de Villefranche-sur-Mer portant sur la compétence « surveillance des plages »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- RAPPORTE la délibération municipale n°14 du 16 mai 2018 relative à la modification statutaire du SIVOM de Villefranche-sur-Mer portant sur la compétence « surveillance des plages ».

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

  
Roger ROUX